



Ménage dans le bâtiment hlm

Par **MUMU28**, le 11/12/2014 à 10:14

Bonjour ,

Je suis actuellement locataire dans un hlm et le bailleur nous impose de faire le ménage dans le bâtiment , il n'y a pas de femme de ménage et les produits d'entretien et l'eau utilisé ne sont ni remboursables ni déductible du loyer.En a-il le droit ?

Merci de votre réponse
Cordialement

Par **BBrecht37**, le 11/12/2014 à 11:06

Bonjour,

Il en a autant le droit que de faire le choix de faire appel à une entreprise de nettoyage privée et d'en répartir le coût sur les loyers.

Ou d'embaucher quelqu'un pour le faire et de répartir le coût de son salaire et des produits d'entretien sur les loyers.

Vous pouvez toujours essayer de recueillir des signatures dans votre immeuble en faveur du recours par votre bailleur à une de ces deux solutions et envoyer un courrier à votre bailleur, mais dans l'absolu, la solution qu'il a retenue n'est-elle pas la meilleure ? (responsabilisation des locataires, liberté du choix des produits, visibilité sur le coût,...)

Cordialement,